

# REUNION DU CONSEIL SYNDICAL

## Séance du 3 juillet 2017

Le trois juillet deux mille dix-sept à vingt heures trente, le Comité d'administration du SMIIS d'ASCHERES-LE-MARCHE, dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille dix-sept, s'est réuni à la salle du Champart d'Aschères le Marché sous la présidence de Madame Christiane PREBAY.

### **Etaient présents :**

Commune d'ASCHERES-LE-MARCHE : Monsieur Gérard ROCK Maire, Madame Christiane PREBAY, Monsieur Christian LEGENDRE,

Commune de MONTIGNY : Monsieur Christian MASSEIN Maire, Monsieur Fabrice MERET

REPRESENTANTS DE LA C.C.P.N.L. : Monsieur Daniel POINCLOUX, Madame Laëtitia CHATELAIN, Monsieur Thierry IMBAULT, Monsieur Jean-Claude CHANTEAU, Monsieur Dominique GAUCHER, Monsieur Alain THUILLIER, Monsieur Vincent VANNIER, Madame Nathalie FOURNIQUET,

**Pouvoirs** : Madame Marie-Claire DAUNAY donne pouvoir à Madame Christiane PREBAY, Monsieur Jean-François DESCHAMPS donne pouvoir à Monsieur Gérard ROCK, Madame Aurore MOREAU donne pouvoir à Monsieur Christian MASSEIN, Monsieur Jérémie GIL donne pouvoir à Monsieur Dominique GAUCHER,

**Secrétaire de Séance** : Madame Laëtitia CHATELAIN.

Le précédent compte rendu du conseil syndical est approuvé à l'unanimité.

Madame la Présidente accueille Monsieur Jean-Claude CHANTEAU, nouvel élu du SMIIS de la CCPNL suite au départ de Madame Virginie GAILLARD.

### **1. Emprunts**

Madame la Présidente, rappelle aux membres du Conseil Syndical que la délibération prise lors de la dernière réunion, concernant l'emprunt « prêt croissance verte » auprès de la Caisse des Dépôts indiquait:

*« Autoriser Madame la Présidente à déposer le dossier de contrat de prêt « croissance verte » avec la Caisse des Dépôts pour un montant de 400 000€*

*Autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables avec la Caisse des Dépôts»*

Elle précise avoir reçu un appel de la Caisse des Dépôts proposant un « prêt croissance verte » sur deux durées de remboursement soit 20 ans ou 30 ans.

Après différents échanges et pour conserver des échéances supportables les élus proposent de retenir le remboursement sur 30 ans.

Après délibération les membres du Conseil Syndical à l'unanimité décident :

**D'autoriser** Madame la Présidente à déposer le dossier de contrat de prêt « croissance verte » avec la Caisse des Dépôts pour un montant de 400 000€, en remboursement sur 30 ans

**D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables avec la Caisse des Dépôts

## 2 Restauration scolaire

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Syndical, le renouvellement du contrat de prestation de service pour la restauration scolaire. Quatre entreprises de restauration collective ont été consultées, 3 ont répondu.

Madame la Présidente donne lecture de l'étude des propositions émise par la commission des finances qui s'est réunie le mercredi 21 juin 2017.

ENTREPRISE	Repas maternelle	Repas élémentaire	Repas adulte
CONVIVIO Poitiers	2.12€ HT	2.19€ HT	2.19€ HT
Les P'tits Gastronomes Rouen	2.14€ HT	2.18€ HT	2.50€ HT
A.P.I. Blois	2.256€ HT	2.360€ HT	2.60€ HT

La commission propose de retenir la Société Convivio à Rouen, pour :

- repas maternelle à 2.12€ HT
- repas élémentaire à 2.19€ HT
- repas adulte à 2.19€ HT

Après délibération les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

**De retenir** la Société CONVIVIO à Poitiers

**D'autoriser** Madame la présidente à signer le contrat avec cette société

**D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables concernant ce dossier.

## 3 Travaux

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Syndical sur le suivi des travaux.

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Syndical qu'elle a reçu de la Région Centre Val de Loire l'accord de subvention concernant la réalisation d'une chaufferie et d'un réseau chaleur pour alimenter la salle polyvalente, les écoles et la mairie pour un montant de 80 168.00€.

La mise en œuvre de cette aide doit faire l'objet d'une convention avec la Région Centre-Val de Loire.

Après délibération les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

**D'autoriser** Madame la Présidente à signer la convention d'aide avec la Région Centre-Val de Loire pour la réalisation d'une chaufferie bois et d'un réseau chaleur.

**D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables concernant ce dossier.

Madame la Présidente indique aux membres du Conseil Syndical qu'elle a reçu de Groupama la proposition d'assurance « dommages ouvrage » pour le marché de restructuration et d'extension du groupe scolaire et des locaux de la mairie.

Celle-ci précise que cette assurance ne complète pas l'assurance décennale des entreprises, elle intervient uniquement à la fin des travaux en relais des assurances décennales et pour une période de 10 ans. Le montant de cette assurance s'élève à 9 432.41€ TTC

Après délibération les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

**D'accepter** la proposition de Groupama pour l'assurance « Dommages Ouvrage » » pour le Marché de restructuration complète et extension du groupe scolaire et des locaux de la mairie

**D'autoriser** Madame la Présidente à signer le contrat « Dommages Ouvrages » avec Groupama

**D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables concernant ce dossier.

#### **4** Personnel

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Syndical sur la tenue de la commission du personnel du 19 juin 2017 qui a examiné:

- Le renouvellement du Contrat Avenir,

La commission propose aux membres du Conseil Syndical de :

Renouveler le Contrat Avenir pour un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 sur un temps complet

Après délibération les membres du SIRIS décident à l'unanimité :

**De renouveler** le Contrat Avenir pour un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 sur un temps complet

**D'autoriser** Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches administratives et comptables concernant ce dossier.

- Le Nouveau régime indemnitaire

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Syndical sur le nouveau régime indemnitaire :

Dans la Fonction Publique d'Etat le décret N° 2014-513 du 20 mai 2014 a créé un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ( RIFSEEP). Ce nouveau régime indemnitaire a vocation à concerner à terme tous les fonctionnaires et à se substituer aux régimes indemnitaires ayant le même objet.

Ce décret prévu pour les fonctionnaires de l'Etat est transposable aux Fonctionnaires Territoriaux en vertu du principe de parité.

Celle-ci précise qu'elle a pris contact avec le Centre de Gestion du Loiret pour l'ébauche de ce RIFSEEP qui comprend deux parties :

##### L'indemnité de fonctions et de sujétions et d'expertise (IFSE)

Les postes des différents services du Syndicat doivent être répartis au sein de groupes de fonction déterminés à partir de critères professionnels tenant compte : des fonctions d'encadrement et de la technicité. Il est proposé deux groupes avec un montant minimum et un montant maximum. L'IFSE est versé mensuellement

##### Le complément indemnitaire

Il pourra être versé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent apprécié lors de l'entretien. Le complément indemnitaire sera déterminé en tenant compte : de la gestion d'un évènement exceptionnel, et sera versé annuellement

Madame la Présidente demande aux élus de l'autoriser à effectuer la saisine du Centre de Gestion du Loiret

Après délibération les membres du SIRIS décident à l'unanimité :

**D'autoriser** Madame la Présidente à effectuer la saisine du RIFSEEP auprès du Centre de Gestion du Loiret

**D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables concernant ce dossier

- Poste école maternelle

Suite à un départ en retraite d'un agent, les enseignantes de l'école maternelle demandent un agent par classe à la journée. Au vue de la baisse des effectifs à l'école maternelle et de la non obligation d'avoir un agent en Grande Section l'après-midi, la commission propose aux membres du Conseil Syndical de maintenir les 3 agents actuellement en poste sans augmentation d'heures à l'école maternelle.

## 5 Rentrée scolaire

Madame la Présidente indique aux membres du Conseil Syndical que l'effectif de la rentrée scolaire de septembre 2017 de l'école élémentaire est en légère hausse avec 146 enfants pour 6 classes et celui de l'école maternelle en baisse avec 66 enfants pour 3 classes.

Madame la Présidente précise que :

- Organisation de la semaine scolaire

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Syndical que le décret 2017-1108 relatif aux rythmes scolaires est paru. La CCF qui a la compétence périscolaire n'en modifiera pas l'organisation pour la rentrée de septembre 2017.

Pour le SIRIS d'Aschères le Marché le choix de l'aménagement de la pause méridienne est très positif.

Un comité de pilotage se réunira en cours d'année scolaire 2017-2018, avec les élus, les enseignants, les nouveaux délégués de parents d'élèves, pour étudier les horaires de la rentrée scolaire de septembre 2018.

- Le Fonds de soutien est maintenu pour les écoles qui fonctionnent sur 4 jours  $\frac{1}{2}$ .

Pour les TAP de 2017-2018, Madame la Présidente propose de reconduire les dispositions de prise en charge retenues à la réunion du 20 juin 2016.

*« Pour l'année 2016/2017 le reste à charge ne sera pas supporté pour les familles mais facturé aux communes d'Aschères le Marché, Montigny ainsi qu'à la CCPNL »*

Après délibération les membres du Conseil Syndical à l'unanimité décident :

**La gratuité** des TAP pour les enfants du SMIIS d'Aschères-le-Marché, pour l'année 2017-2018  
**Le reste à charge** des familles sera supporté par les communes d'Aschères le Marché, Montigny ainsi que la CCPNL

**D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables concernant ce dossier.

- Transport scolaire

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Syndical que l'effectif des enfants transportés est en hausse. Une rencontre doit avoir lieu avec le Conseil Régional en charge du transport scolaire pour examiner le transport des enfants du circuit classique et celui des trois classes transférées à Bazoches les Gallerandes. Les familles seront informées dès que nous aurons tous éléments.

- **Conseil des écoles**

Lors du conseil des écoles qui a eu lieu le 26 juin 2017, le corps enseignant demande s'il est possible de commander :

Pour la maternelle

Une grande table pour la classe des moyens, pour un montant de 159€ HT

Une imprimante pour le bureau de la directrice,

Pour l'élémentaire

Il va falloir acheter :

- Des tables et des chaises pour faire face à la hausse d'effectif en élémentaire.
- Des manuels scolaires pour les classes de CP-CE2-CM1 et CM2 pour un montant après remise de 696.31€

Après divers échanges les élus proposent à Madame la Présidente de contacter la Directrice de l'école élémentaire pour indiquer s'il s'agit de nouveaux programmes ou d'usure des manuels.

Après délibération les membres du Conseil Syndical à l'unanimité décident :

**De commander** la grande table et l'imprimante pour la maternelle

**D'autoriser** Madame la Présidente à commander des tables et des chaises en fonction de l'inventaire

**De signer** tous les documents administratifs et comptables concernant ce dossier

## **6 Décision Modificative du Budget**

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Syndical que suite à la décision d'achat de matériel et au changement du chauffe-eau à l'école maternelle, et à l'ajustement des RAR 2016, il lieu de prendre la décision modificative suivante :

Opération 00032 matériel informatique

Article 2183 + 1 000€

Opération 00021 mobilier scolaire

Article 2184 + 2 000€

Opération 00031 travaux SIRIS-MAIRIE

Article 2315 - 3 000

Opération 00034 Réseau chaleur

Article 2315 - 1 300€

Opération 00033 Chauffage école maternelle

Article 2317 + 1 300€

Après délibération les membres du Conseil Syndical à l'unanimité décident :

**D'autoriser** Madame la Présidente à effectuer les écritures comptables concernant la décision modificative Numéros 2.

## 7 Affaires diverses

- **Projet informatique**

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Syndical qu'elle a été contactée par le Conseiller Informatique de l'Education Nationale au sujet d'un nouvel appel à projet 2017 « collèges numériques et innovation pédagogique ».

Elle précise qu'en concertation avec les Vice-présidents, elle a décidé de participer à cet appel à projet 2017 sachant que la subvention de l'Education Nationale est de 50%.

A vingt-deux heures, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.